



MUSIQUE

au Lycée JEAN LURCAT

de Perpignan



.Enseignement optionnel (2^{nde} , 1^{ère}, Tle)

.Enseignement de spécialité (1^{ère}, Tle)

.Chant choral (2^{nde}, 1^{ère}, Tle)

L'enseignement de la musique au **Lycée Jean Lurçat**, qui n'est autre que la continuité de l'enseignement dispensé au collège se présente sous la forme suivante :

En Seconde: Enseignement optionnel: (3H00 par semaine dont 1Heure Chant choral)

Le lycée Jean Lurçat est le seul lycée des P.O et de l' Aude qui propose dès la 1 ère l'Enseignement de Spécialité Musique.

A ce titre l'internat du lycée permet aux élèves éloignés (département et hors département) de pouvoir suivre parfaitement cette filière. 6 box de répétition et de travail en ateliers pour élèves de la section musique et élèves internes de la section.



ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

3h/sem.(deux heures + 1 heure atelier de pratique chorale et instrumentistes)

Heure de chorale commune avec tous les élèves de la section musique (2 nde, 1 ère, terminale).

Le lycée Jean Lurçat propose une **option musique (enseignement optionnel)** de la 2de à la Terminale.

Elle est ouverte à **tous les élèves** (chanteurs, instrumentistes), **quel que soit leur niveau** et leur pratique musicale par ailleurs (cours au conservatoire, en école de musique, cours particulier, autodidacte). Elle est destinée aux élèves désireux d'approfondir leurs connaissances musicales, et ayant l'envie de pratiquer collectivement, ou en petits groupes, des répertoires très variés : classique, chansons, rock, Jazz , musiques traditionnelles, etc.

A raison de 3h/sem, le cours permet d'étendre sa culture musicale, d'apprendre à commenter des œuvres musicales très diverses, et, est surtout un lieu de pratique musicale où les élèves interprètent, expérimentent, inventent, créent de la musique dans le cadre des nombreux projets proposés tout au long de l'année : **scènes ouvertes, concerts, rencontres avec partenaires ..**

L'évaluation entre dans le cadre du contrôle continu (coefficient équivalent aux autres matières du bulletin).

INSCRIPTION EN 2de OPTION MUSIQUE

- Pour les élèves hors secteur

Faire un vœu spécifique en demandant le lycée Jean Lurçat avec option dérogatoire musique.

(Pas de sélection , toute demande sera acceptée dans la limite des places disponibles, prévoir lettre de motivation)

- Pour les élèves du secteur

Faire également la demande de vœu lycée Jean Lurçat avec option musique

(Pas de sélection, toute demande sera acceptée dans la limite des places disponibles, prévoir lettre de motivation)

En Seconde

3h/sem.

Répartition des heures :

2H classe	<p>Pratique en classe (1h) Pratique instrumentale ou vocale :</p> <p>Projets proposés par le professeur adaptés à la classe ou projets personnels des élèves (tous styles) qu'ils travaillent en autonomie.</p> <p>Culture (1h) Repères culturels, stylistiques et historiques : - Questionnements: genres, styles musicaux, improvisation, composition, création</p> <p>-Observation: Lieux de spectacle et de diffusion, festivals, studios enregistrement, studio radiophonique, rencontre avec des artistes et intervenants...</p>
-----------	--

1H Ensemble (tous niveaux)	<p>Pratique en grand ensemble (1h)</p> <p>Avec les autres niveaux</p> <p>Les élèves contribuent à l'élaboration d'un projet commun articulé autour de chants travaillés en polyphonie dans des styles variés accompagnés par les élèves instrumentistes de la section</p> <p>Projet 2019-2020 : Rassemblement inter-établissements:Concert le Mardi 26 mai Théâtre des Aspres à Thuir</p>
-----------------------------	--

A plusieurs reprises, tout au long de l'année, des concerts de la chorale du Lycée Jean Lurçat (Au sein de l'établissement ou à l'extérieur) permettent aux élèves de monter sur scène et de faire entendre, dans de très bonnes conditions, leur production . C'est l'occasion de réunir ainsi tous les élèves de la section musique(instrumentistes , chanteurs).

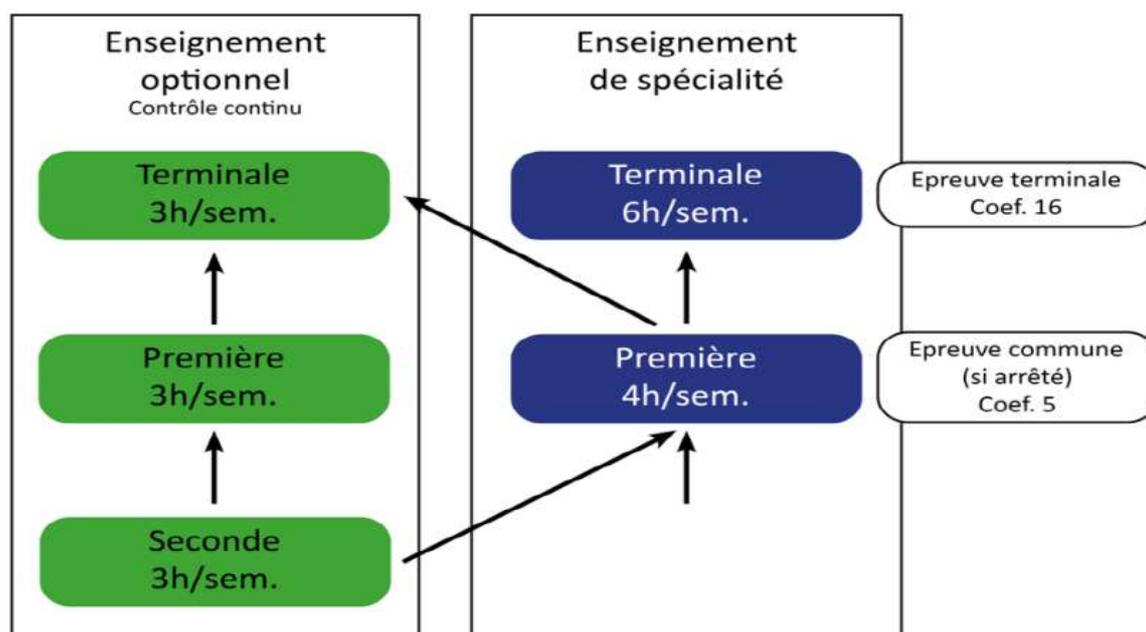
MUSIQUE

Enseignement de spécialité



Présentation

Un enseignement de spécialité est proposé depuis l'an dernier au lycée Jean Lurçat. Cet enseignement, dans la continuité des enseignements musicaux qui ont déjà lieu au lycée (enseignement optionnel) apporte aux élèves une formation **plus poussée, plus personnalisée**, équilibrant **pratique musicale** individuelle et collective (instrumentale et/ou vocale) et une **culture musicale et artistique solide** embrassant tous les styles et toutes les époques. L'enseignement de spécialité peut être suivi **en première, puis terminale, ou en première uniquement**.



En Première(4h/sem.)

En première, le choix de la spécialité musique n'est pas encore déterminant pour l'orientation des élèves et repose, avant tout, sur le désir de **diversification et d'enrichissement** de leur parcours, indépendamment des deux autres spécialités choisies.

La pratique musicale, qu'elle soit instrumentale, vocale ou informatique pour certains, tient une place centrale dans cet enseignement. La pratique peut se faire de manière **plus poussée, plus personnalisée et plus diversifiée** qu'un enseignement optionnel (projets personnels, collectifs, travail en autonomie et en ateliers, MAO, etc...)
L'interprétation, mais aussi l'arrangement, l'improvisation, la composition sont abordés progressivement tout au long de l'année.

En outre, les élèves apprennent à développer une écoute comparée, analytique et critique des œuvres étudiées pour se construire une **culture musicale et artistique riche, variée et organisée.**

Ouvert à tous, cet enseignement est adapté **au niveau de chacun**(élèves avancés suivant des cours en conservatoire, cours particuliers, autodidactes ou élèves motivés mais au niveau plus modeste).

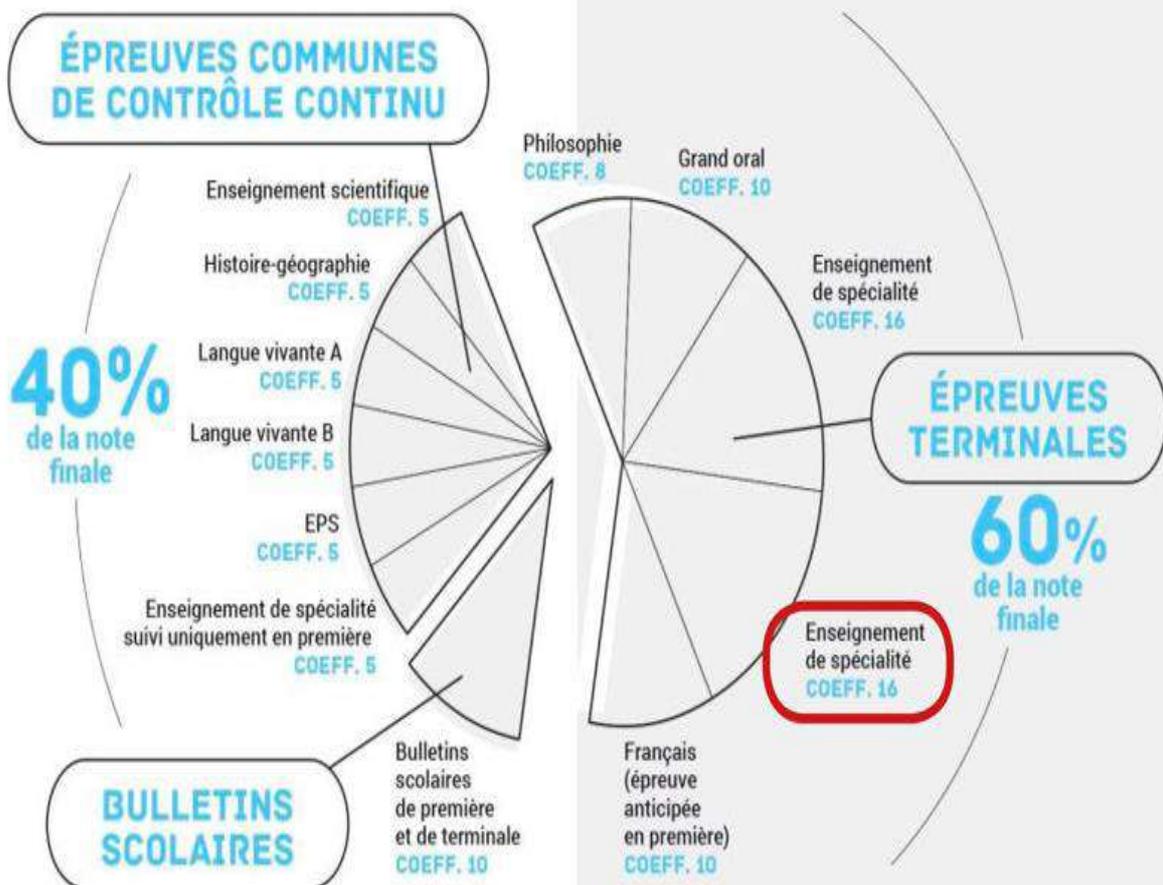
Il est aussi ouvert aux élèves **n'ayant pas suivi** l'enseignement optionnel en seconde.

Dans les 4 heures d'enseignement, est comprise 1h de pratique collective en grands ensembles : orchestres ou chorale du lycée . Ces ensembles regroupent tous les élèves de la 2nde à la terminale, des enseignements optionnels et spécialisés.

L'enseignement de spécialité est cumulable avec l'enseignement optionnel.

Si la spécialité est arrêtée en fin de première, elle donne lieu à une épreuve de 30 mn uniquement orale. L'épreuve a lieu au lycée mi-mai (coefficient 5).

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



En Terminale (6h/sem.)

En terminale, l'enseignement de spécialité permet aux élèves de consolider leur culture musicale et artistique, de se perfectionner dans le domaine de l'analyse (orale ou écrite) et d'aiguiser leur sens critique. La pratique musicale (instrumentale ou vocale) leur permet d'approfondir leur approche de l'interprétation et leur connaissance de la composition, de l'arrangement, de l'improvisation mais aussi de la MAO, de la sonorisation, du mixage, du monde de la scène, du monde de l'industrie musicale, etc.

Quel que soit le niveau des élèves, une motivation importante est nécessaire.

Cet enseignement tient une grande place dans l'orientation future des élèves et dans la note globale du baccalauréat (épreuve terminale coefficient 16).

Ci-dessous, quelques idées de binômes de spécialités en terminale, incluant de la musique, avec des exemples d'orientations professionnelles :



Cette liste n'est pas limitative, d'autres binômes et d'autres parcours sont bien sûr envisageables...

* * * *

Abréviations :

NSI : Numérique et Sciences Informatiques

HGGSP : Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

HLP : Humanités, Littérature et Philosophie

SES : Sciences Économiques et Sociales

Monsieur CUFF Stéphane

Contact : stephane.cuff@ac-montpellier.fr

Contact lycée : Accueil : 04.68.50.28.91